

**AUX MEMBRES DU CONSEIL  
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD  
Le 23 octobre 2020

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 27 octobre 2020 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

1. Quels outils de prévention contre le radicalisme au sein de nos établissements ?.-  
Question de Mme la Conseillère provinciale Ayse AKTAS.
2. Appel à projets pour la rénovation des sanitaires scolaires lancé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et bilan sanitaire général au sein de notre réseau d'enseignement provincial.-  
Question de Mme la Conseillère provinciale Ayse AKTAS.
3. Mise à disposition éventuelle dans les hôpitaux des étudiants dans le paramédical de l'enseignement provincial.-  
Question de Mme la Conseillère provinciale Dorothee DE RODDER.

□ **INTERVENTIONS SUR LA CRISE SANITAIRE.-**

- Etat de la situation en Hainaut.-  
Intervention de M. le Gouverneur Tommy LECLERCQ
- Etat de la situation dans l'Enseignement supérieur provincial et de Promotion sociale.-  
Intervention de M. le Député provincial Eric MASSIN.
- Etat de la situation dans l'Enseignement secondaire provincial et de Promotion sociale.-  
Intervention de M. le Député provincial Pascal LAFOSSE.

□ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS.-**

**14. MOTIONS, PROPOSITIONS, ETC.-**

- A) Projet de motion visant à déclarer la Province de Hainaut, « Province hospitalière », déposée par les différents Groupes du Conseil provincial (5<sup>ème</sup> Commission).

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



**Armand BOITE**  
**Président du Conseil provincial**

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 27 octobre 2020**

**Question orale d'actualité**

**Quels outils de prévention contre le radicalisme  
au sein de nos établissements ?**

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames, Messieurs les Députés,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes tous meurtris par l'acte abominable qui a été commis envers cet enseignant chez nos voisins français.

Samuel Paty, dont le combat était de contribuer à l'émancipation, à l'éveil, au développement de l'esprit critique de ses élèves, de ses étudiants, avait pour but d'éduquer à la démocratie et la laïcité républicaine les adultes responsables de demain. Samuel Paty exerçait le plus beau métier du monde.

Samuel Paty était enseignant !

En effet, qu'est-ce qui peut être plus important que la transmission du savoir et des valeurs humanistes ?

Certains individus de notre société inspirés par des pensées obscures, sur fond de préjugés, à l'opposé de nos valeurs démocratiques, ont encore une fois tenté d'éteindre l'esprit des lumières qui guide les hommes et les femmes de raison.

Nous exprimons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Paty.

*{Monsieur le Président, si vous le permettez, pourrions-nous observer quelques instants de silence pour Samuel, dont l'assassinat odieux nous exhorte à rallumer en nous, collectivement, la flamme du combat pour la laïcité et l'humanisme ?}*

Oui le combat contre l'obscurantisme doit s'intensifier. Ces gens-là doivent savoir qu'une lumière ne s'éteint jamais. Le flambeau passe d'une main à l'autre !

Monsieur le Député, cette tragédie m'amène à réfléchir sur notre enseignement provincial et la sécurité de nos enseignants :

Avons-nous un outil qui permet d'identifier des individus radicalisés au sein de nos institutions ? La veille doit s'organiser.

Avons-nous déjà observé ce type de menaces ? Si oui, quelle est la procédure prévue ?

In fine, sommes-nous à l'abri de ce genre de comportement au sein de nos écoles provinciales ?

Depuis les attentats de Charlie Hebdo, avons-nous travaillé et développé une approche particulière lors de certains cours afin d'amener une réflexion sur le sujet auprès de nos jeunes et promouvoir l'esprit critique ?

Voici une série de questions brûlantes, Monsieur le Député, que nous ne pouvons pas laisser sans réponse, il y va de la sécurité, de la sérénité et de la confiance de tous les acteurs de l'enseignement et au-delà de toutes les institutions provinciales.

**Soyons tous très vigilants et œuvrons ensemble pour une société de tolérance et de respect mutuel où les libertés individuelles qui nous sont chères resteront respectées.**

Pour terminer, je ne peux m'empêcher de reprendre la devise, particulièrement significative dans ce contexte, celle de l'Université Libre de Bruxelles : ***la Science vaincra les ténèbres !***

Ayse AKTAS  
Conseillère provinciale

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 27 octobre 2020**

**Question orale d'actualité**

**Appel à projets pour la rénovation des sanitaires scolaires lancé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et bilan sanitaire général au sein de notre réseau d'enseignement provincial**

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames, Messieurs les Députés,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, différents articles, ont, par le passé, montré que l'état des toilettes dans les établissements scolaires n'était pas toujours optimal. Matériel vieillissant, dégradation, réparation de fortune... Il arrive même parfois que le constat soit plus cinglant.

Faute de moyens, beaucoup d'écoles se débrouillent comme elles le peuvent ...

Certes, progressivement, on rattrape les retards dans les travaux...

Avec cette crise sanitaire et ses conséquences en termes d'hygiène, un important appel à projets, malheureusement avec une enveloppe financière limitée, a été adressé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux Pouvoirs organisateurs scolaires visant à prendre en charge la rénovation des sanitaires.

Sur les 815 demandes (mais sans doute d'autres demandes auraient pu être adressées), le Ministre Frédéric Daerden a mentionné au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que seules 240 demandes d'intervention pourraient normalement recevoir une réponse positive en 2020 sur base de critères objectifs.

Sur ces 240 demandes, 105 émanent de la Province de Hainaut. Ce qui est important mais aussi inquiétant. Elles nous amènent à nous poser de sérieuses questions concernant le bâti scolaire sur notre territoire.

Je souhaiterais savoir, si sur les 105 demandes acceptées, certaines émanent de notre pouvoir organisateur. Si oui, pourriez-vous préciser le nombre d'établissements concernés et le montant prévu pour ces derniers ?

Plus largement, notre Pouvoir organisateur peut-il dresser actuellement un état de la situation de nos sanitaires dans nos établissements scolaires provinciaux ? Y-a-t-il des établissements répertoriés plus en difficulté que d'autres ?

D'ores et déjà, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos réponses.

Ayse AKTAS  
Conseillère provinciale

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 27 octobre 2020**

**Question orale d'actualité**

**Mise à disposition éventuelle dans les hôpitaux des étudiants  
dans le paramédical de l'enseignement provincial**

Il n'aura échappé à personne qu'un rebond de l'épidémie frappe durement la population.

Mon inquiétude est grande pour la population mais se porte également vers notre personnel soignant.

D'après de nombreux témoignages dont celui que j'ai pu récolter du Docteur VALLOT médecin chef des soins intensifs au CHwapi, la principale difficulté dans les hôpitaux serait encore à ce stade l'organisation et la gestion des doubles flux de patients : les COVID et les autres. *Cela fait donc une charge de travail énorme. Depuis début août, le personnel de soin essaie de rattraper un retard opératoire important et les services de soins intensifs seraient à flux tendus depuis. Il y aurait eu une petite accalmie en juin, début juillet, ensuite les patients sont revenus. Aujourd'hui, le personnel soignant est inquiet, a peur, et n'a pas envie de revivre la même chose qu'à la première vague. « On se sent fatigué, épuisé. Et puis, on est en colère, car on aimerait des actions qui se traduisent sur le terrain ».*

Pour le Docteur VALLOT, ce qui différencie la première de la seconde vague c'est que les soins intensifs vont devoir faire face à deux problématiques majeures : le manque de lits disponibles pour la prise en charge des patients et le manque en ressources humaines. Le taux d'absentéisme en augmentation et les congés postposés de la première vague accentuent encore cette problématique. Cette analyse s'applique également aux autres activités hospitalières. Ces carences auront un impact négatif sur la prise en charge optimale des patients Covid mais aussi sur celle des patients non Covid avec pour résultante une perte de chance qui n'est ni tolérable ni acceptable.

En pleine crise sanitaire, l'association francophone des infirmiers de soins intensifs « SIZ Nursing » avait sondé plus de 4.500 infirmiers et infirmières en Belgique francophone, avec ce résultat : près de 7 sur 10 pouvaient alors être considérés à risque de burnout. Un risque qui n'a pas été écarté depuis.

*Les médecins généralistes vivent également des heures compliquées. Ils sont fatigués, ils donnent le maximum depuis début mars, essentiellement pour soulager la surcharge hospitalière, ils sont en colère, frustrés mais aussi lassés d'avoir tant prévenu sans être entendus.*

La principale difficulté pour les médecins, explique le président de la société scientifique de médecine générale : *"on est un entonnoir où tout arrive : les tests qui n'ont pas pu être faits dans les centres de testing, on comble le fossé entre le politique et la réalité depuis le début, on a des patients qui n'ont pas pu être soignés à cause du lockdown et qui sont là maintenant, on a des tas de documents à rédiger. Il nous faudrait trois secrétaires chacun !"*

Nous l'avons bien compris, le système de soin est en ébullition mais le risque d'implosion est grand.

La première ligne débordée a des conséquences sur l'hôpital. *Les urgences sont à nouveau submergées, car quand on ne sait pas voir son généraliste, on va aux urgences.*

Alda Dalla Valle, présidente de la FNIB (Fédération Nationale des Infirmières de Belgique), était l'Invité de Matin Première ce mardi 20 octobre. [En pleine crise sanitaire](#), cette fois, les équipements médicaux sont là. Mais désormais, [c'est d'infirmières et d'infirmiers dont il va manquer](#) et de places dans les structures hospitalières.

Le centre hospitalier EpiCURA s'approche doucement de la barre des 17% d'absentéisme. D'autres institutions hospitalières vivent des situations similaires. Les raisons sont variables et inquiétantes *"Le personnel est malade, mis en quarantaine, prend ses congés payés et est également victime d'épuisement ce qui accroît les risques d'incidents et d'accidents mais aussi de contracter lui-même le virus"*, déclare la présidente de la FNIB.

Lorsqu'un membre du personnel soignant dans les hôpitaux EpiCURA est mis en quarantaine ou est asymptomatique, il est absent pendant minimum 7 jours. ["Mais dans la situation qui se profile, les personnes asymptomatiques devront peut-être donner un coup de main. Nous sommes tous en danger et ce sera un risque pour tout le monde"](#).

Pourtant Réquisitionner n'importe qui en faisant faire n'importe quoi, c'est mettre en danger toute la nation !

Alda Dalla Valle n'approuve pas l'idée de réquisitionner une personne lambda pour aider le secteur médical. *"Vous savez, nous travaillons avec cœur, avec la formation qui est la nôtre et dire qu'on va réquisitionner n'importe qui en faisant faire n'importe quoi, c'est mettre en danger toute la nation"*.

Une piste viable pour Alda Dalla Valle serait de mobiliser sur base volontaire [les étudiants infirmiers ou en médecine qui se trouvent en dernière année](#) et ce tout en leur assurant un cadre sécuritaire et un accompagnement optimal. *"Ces étudiants ont déjà une formation. Ils ont des compétences acquises. La sécurité dans les actes serait dès lors assurée. On donne de la sécurité à la fois aux patients mais aussi aux soignants"*.

Le personnel ne veut pas d'une reconnaissance à travers des applaudissements, ils veulent que le public les aide à sauver des vies. *"On demande à la population de nous respecter en se respectant. Si la population respecte les consignes minimales de sécurité, elle va déjà diminuer le nombre de contamination"*.

Monsieur le Député, peut-il me dire si nous avons un contact avec les différents hôpitaux afin de déterminer si nos étudiants dans le paramédical peuvent monter au front à côté de ce personnel en difficulté. Je sais que nos étudiants sont extrêmement bien formés et donc prêts à affronter le pire. Je mesure la difficulté mais dans des temps où il faut faire face, nous avons la capacité de faire offre de service.

Y a-t-il déjà des initiatives de ce type d'application dans notre Province ? Comment est coordonnée l'action ? Quelles sont les difficultés rencontrées sur le terrain ?

La province peut, par cette voie, se rendre véritablement utile auprès de ceux qui en ont le plus besoin actuellement.

Dorothee DE RODDER  
Conseillère provinciale

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT****SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020****Projet de motion visant à déclarer la Province de Hainaut, « Province hospitalière »,  
déposée par les différents Groupes du Conseil provincial****Contexte**

La Belgique et la Province de Hainaut, en particulier, est marquée par l'histoire des migrations. La mobilisation actuelle autour des communes et entités hospitalières a pour objectif de défendre une vision où la peur, le rejet de l' «étranger» et le repli sur soi ne constituent pas notre unique horizon et où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité.

Beaucoup d'entre nous se sont un jour mobilisés parce qu'une famille de demandeurs d'asile allait être expulsée. D'autres opposés au départ à la venue de réfugiés ont appris à les connaître, à se rencontrer. A la méfiance a succédé la rencontre.

Si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales, que l'intégration est une compétence régionale, les Provinces sont néanmoins un acteur clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des migrants. Elles peuvent créer un cadre qui permette de sensibiliser leur population et d'améliorer l'accueil et le séjour des migrants qui résident sur leur territoire. Les migrants – quel que soit leur statut de séjour (demandeurs d'asile, réfugiés, sans papiers, migrants en transit) – doivent être considérés comme des citoyens comme les autres et doivent pouvoir jouir de leurs droits afin de participer pleinement à la vie locale.

Considérant que les Provinces ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place d'un climat positif vis-à-vis des migrants en favorisant la rencontre et la solidarité, le Collège provincial propose au Conseil provincial de voter une motion Province de Hainaut « Province hospitalière ».

**Texte proposé à l'adoption :**

Le Conseil provincial du Hainaut,

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits humains, Convention européenne de sauvegarde des droits humains, Déclaration des droits de l'enfant, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ;

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des personnes réfugiées dans le cadre de la Convention de Genève de 1951, vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisations et de réinstallations ;

Vu l'adhésion de la Belgique au Pacte global de Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières;

Vu l'article 22bis de la Constitution belge qui consacre notamment que, dans toute décision concernant un enfant, son intérêt supérieur est pris en considération de manière primordiale ;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels ;

Vu l'article 24 de la Constitution consacrant l'obligation et la gratuité scolaires, l'égalité de traitement et le respect des convictions de chacun ;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement obligatoire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu le décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement secondaire subventionné par la Communauté française, vu que la Province de Hainaut et plus particulièrement, l'Institut d'Enseignement Secondaire Provincial Paramédical de Tournai, y a adhéré en tant que coorganisateur avec l'Athénée Jules Bara et l'Institut Don Bosco en 2015-2016 et 2016-2017;

Vu les diverses actions provinciales mises en place depuis 2015 en faveur des réfugiés et relatives à l'éducation permanente, aux arts de la scène, au sport ou à la sensibilisation et l'intégration du vivre ensemble, de la tolérance et de l'émancipation par la culture;

Vu l'encadrement prévu par la Province de Hainaut afin d'aider les réfugiés dans l'apprentissage du français dans les Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale.

Vu l'adoption d'une motion s'opposant au projet de loi autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal par le Conseil provincial du Hainaut en date du 27 mars 2018 ;

Vu qu'en réponse à la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020, La Province de Hainaut a soutenu les initiatives des collectifs citoyens et a mis à disposition des hébergements de confinement en faveur des migrants en transit.

Vu la lettre-circulaire des Ministres Morreale et Dermagne : « La situation des migrants en transit en Wallonie », du 21 septembre 2020, adressée à l'ensemble des Bourgmestres, Collèges communaux, Présidents de CPAS, Gouverneurs, Collèges provinciaux et organismes actifs en matière d'action sociale et d'intégration et invitant les communes et provinces à se déclarer « communes ou provinces hospitalières » ;

Considérant que l'Europe et le monde traverse une période où les migrants sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés, où les réponses politiques choisissent d'ériger des murs plutôt que des ponts, où les naufrages en méditerranée augmentent d'année en année, que des pays européens se retrouvent seuls à faire face à l'accueil des migrants, que l'orientation en Europe inquiète de nombreux citoyens qui y voient une régression de l'histoire et une négation des valeurs qui ont fondé l'Europe d'après-guerre,

Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits amenant des femmes, des hommes et des enfants à prendre des routes migratoires de plus en plus dangereuses, parfois au péril de leurs vies,

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place ;

Considérant que la Belgique est une terre d'asile et un état de droit ;

Considérant que chaque citoyen.n.e a le droit d'accéder aux informations détenues par les autorités publiques ;

Considérant que l'aide apportée par les citoyen.ne.s aux personnes migrantes pour des motifs humanitaires relève de l'exception humanitaire et ne peut donc pas être considérée comme un délit ;

Considérant le devoir de protection publique des défenseur.se.s des droits humains énoncé dans la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains ;

Considérant que les opérations ciblant spécifiquement les personnes sans-papiers ne font pas partie des missions prioritaires de la police locale et que les interventions policières doivent être nécessaires et proportionnées au danger qui menace ;

Considérant les condamnations de la Belgique par la Cour européenne des droits humains, pour la détention d'enfants mineurs en centres fermés, jugeant ces derniers inadaptés ;

Considérant que le Conseil d'Etat a, dans un arrêt rendu le 28 avril 2016, rappelé que l'Office des étrangers ne peut détenir en centre fermé, à n'importe quelles conditions, une famille avec enfants mineurs ;

Considérant que, dans son courrier du 5 juin 2018 adressé au secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, la Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe, a déploré l'absence de solutions de rechange efficaces à l'enfermement d'enfants avec leur famille dans des unités spécifiques à Steenokkerzeel, a rappelé que des enfants ne devraient jamais être enfermés, et a recommandé au secrétaire d'Etat de résoudre cette situation en accroissant les efforts pour améliorer les solutions de rechange ;

Considérant que la Cour européenne des droits humains a, à plusieurs reprises, jugé que le placement d'enfants dans des centres fermés constitue un traitement inhumain et dégradant, étant donné la vulnérabilité spécifique des enfants, et constitue ainsi une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits humains ;

Considérant que le coût de séjour dans un centre fermé est 4 fois plus élevé que celui dans un centre ouvert et que le développement d'alternatives à la privation de liberté d'un enfant et de mesures moins coercitives aurait donc un coût moins élevé et permettrait d'être en conformité avec les Conventions internationales et la Constitution belge ;

Considérant que la recherche a montré que la détention a un impact profond et durable sur la santé et le développement des enfants ;

Considérant que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon provincial plus proche des citoyens, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre et la solidarité peuvent se construire et faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau supracommunal ;

Considérant que les Provinces – même dans un cadre restreint – ont une marge de manœuvre pour permettre aux migrants d'être mieux accueillis et soutenus, quel que soit leur statut ;

Considérant que la Province de Hainaut exerce les compétences qui, par excellence, favorisent la solidarité, le vivre ensemble et l'ouverture à l'autre, et qu'elle est à même, notamment par l'éducation, la formation, la culture, le sport, l'action sociale, de lutter contre la montée de l'obscurantisme et de la désinformation ;

Considérant les initiatives déjà prises et que la mise en place des conditions d'accueil conformes à la dignité humaine peut faire la différence dans le parcours d'intégration des migrants en leur donnant toutes les chances et leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale,

**Après examen du dossier par la Commission du Conseil provincial compétente ; le Conseil provincial du Hainaut, en sa séance du 27 octobre 2020 :**

**ADOpte** le texte de la motion visant à déclarer la Province de Hainaut, « Province hospitalière » ;

**DEMANDE :**

1. de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur leur territoire dans l'exercice des compétences provinciales,
2. de marquer sa ferme opposition à toute forme de violations des droits humains, notamment des personnes migrantes ;
3. de poursuivre et amplifier les actions concrètes que la Province de Hainaut a d'ores et déjà mises en œuvre depuis 2015 en faveur des réfugiés et notamment :
  - a) la sensibilisation des fonctionnaires provinciaux aux droits des étrangers, à la diversité et au respect de l'autre ;
  - b) la sensibilisation de la population sur les migrations et l'accueil de l'autre notamment en soutenant des projets dans les écoles, les lieux culturels et d'éducation permanente;

c) la mise sur pied d'initiatives en faveur du sport, de la culture, du bien-être et de l'amélioration du lieu de vie et d'accueil des réfugiés avec l'appui notamment des services provinciaux.

d) susciter les initiatives de solidarité de la population locale vers les résidents des centres Fedasil ou Croix-Rouge du territoire du Hainaut et les actions de dons de matériel (collecte de meubles, livres, vêtements, jeux, ...)

e) favoriser l'intégration scolaire des enfants réfugiés dans les établissements scolaires provinciaux via une intégration dans le dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants mis en place par Communauté française.

f) favoriser l'intégration des réfugiés par l'apprentissage du français dans les Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale et diverses activités mixant population belge / migrants (concerts, stages, échanges de savoir-faire, etc.)

4. de poursuivre la concertation avec les mouvements citoyens pour envisager des possibilités d'hébergement, d'aide alimentaire et d'accès à l'aide médicale urgente en faveur des personnes dites en transit afin qu'elles puissent être accueillies dignement le temps de leur parcours migratoire en Belgique sachant que les parcours sont multiples et variés.

5. de demander au gouvernement fédéral d'organiser un système permanent d'accueil, d'orientation et d'hébergement pour ces personnes dites en transit.

**REFUSE** tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires qui font des migrants des « boucs émissaires » et enferment des milliers de personnes dans des zones de non-droit

**DEMANDE** aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés

**MARQUE** sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;

**S'ENGAGE** à étudier la situation du jeune dans son parcours scolaire et notamment dans nos institutions provinciales.

Pour ces raisons, La Province de Hainaut se déclare Province Hospitalière.

En séance à MONS, le 27 octobre 2020.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

LE PRESIDENT,